

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2021

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée tenue le 15 septembre 2020, la résolution suivante :

« Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du fait que le secrétaire-trésorier et directeur général dépose, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2021 et que toute personne peut le consulter aux bureaux de l'hôtel de ville suivant les heures normales de bureau.

Il est de plus résolu qu'un avis public soit donné aux contribuables de la Municipalité, à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité, le tout en conformité des dispositions contenues aux articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale. »

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de telle loi. Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

**A. Délais fixés pour déposer une demande de révision.**

Lors de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> année d'un rôle triennal d'évaluation foncière, le dépôt d'une demande de révision doit être effectué dans les délais suivants :

1. dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis de modification ou de l'avis de correction d'office;
2. toutefois, quand survient un événement justifiant une modification, le délai est plus étendu et la demande doit être présentée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu un événement justifiant cette modification.

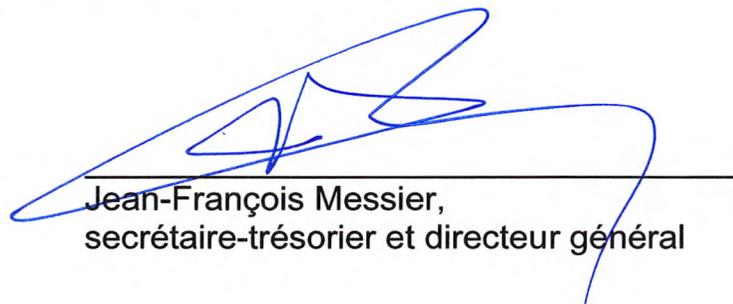
**B. La demande doit être faite sur le formulaire prescrit par règlement et disponible aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à l'adresse mentionnée ci-après.**

**C. La demande doit être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé ou certifié :**

MRC de Vaudreuil-Soulanges  
280, boulevard Harwood  
Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1Y5

D. La demande doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 95-4 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.**



---

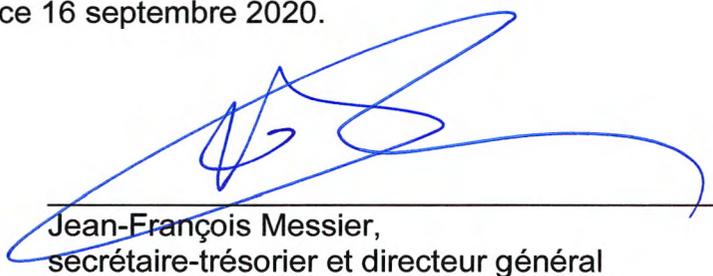
Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2021 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal, en date du seize septembre 2020 et en déposant une copie sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 septembre 2020.



---

Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général